



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1, 2.3, 2.4

Numéro de la demande : 2016-3464
Demande : Nouvelle propriété chimique de la PC – garantie / identité des formulants / proportion des formulants
Produit : Poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 %
Numéro d'homologation : 33076
Principe actif (p.a.) : Phosphure de zinc
Numéro de document de l'ARLA : 2843891

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer la préparation commerciale de poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % afin de l'utiliser à l'intérieur pour tuer les souris communes et les rats surmulots.

Évaluation des propriétés chimiques

La formulation du poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % est une poudre contenant du phosphure de zinc à une concentration de 10 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,613 g/ml et un pH de 6,42. Les données relatives aux propriétés chimiques du poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % ont été fournies, revues et jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Le poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % est considéré comme présentant une forte toxicité aiguë par voie d'exposition orale, une faible toxicité aiguë par voie cutanée et une légère toxicité aiguë par inhalation. Le poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % n'est pas censé irriter la peau, est peu irritant pour les yeux et n'est pas un sensibilisant cutané.

Une évaluation de la santé humaine à la suite d'une exposition a été réalisée pour le poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 % servant à tuer les souris et les rats surmulots, et son utilisation ne devrait pas entraîner de risques préoccupants pour la santé lorsque les travailleurs suivent le mode d'emploi, portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette et n'utilisent pas le produit dans les secteurs résidentiels.

Évaluation environnementale

Aucune préoccupation environnementale n'est associée à l'utilisation du poison de piste Prozap au phosphure de zinc 10 %.

Évaluation de la valeur

Quatre études en laboratoire présentées appuyaient l'allégation figurant sur l'étiquette du poison de piste Prozap au phosphore de zinc 10 %. Les études révélaient qu'utiliser ce produit permettait de tuer 100 % des souris communes et des rats surmulots à l'intérieur de trois jours. D'après une extrapolation des taux homologués et des renseignements fournis quant à la valeur, le poison de piste Prozap au phosphore de zinc 10 % tue les souris communes lorsqu'appliqué à une dose de 3 à 6 g sur des parcelles d'environ 7 cm sur 60 cm, et tue les rats surmulots lorsqu'appliqué à une dose de 9 g sur des parcelles d'environ 10 cm sur 30 cm.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a réalisé une évaluation des renseignements fournis et a constaté que les renseignements suffisaient pour soutenir l'homologation du poison de piste Prozap au phosphore de zinc 10 % afin qu'il soit utilisé à l'intérieur pour tuer les souris communes et les rats surmulots, à titre de produit à usage restreint ne pouvant être utilisé dans des secteurs résidentiels et utilisés seulement par des spécialistes de la lutte antiparasitaire, des agriculteurs et des personnes autorisées dans le cadre de programmes de lutte antiparasitaire reconnus par le gouvernement.

Références

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

PMRA Document Number	Référence
2659125	2012, Commensal Rodenticide Efficacy Data - Proposed House Mouse Acute Tracking Powder Efficacy, DACO: 10.2.3
2659126	2012, Commensal Rodenticide Efficacy Data – Standard Norway Rat Acute Tracking Powder Efficacy, DACO: 10.2.3
2697251	2016, Waiver - Non-Safety Adverse Effects, DACO: 10.3.2
2659119	2014, Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder: Physical and Chemical Characteristics: Color, Physical State, Odor, Oxidation/Reduction/pH, and Density/Bulk Density, DACO: 3.5
2697247	2015, Analysis of Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder, DACO: 3.4.1
2697248	2016, Determination of Zinc Phosphide in 10% ZP Tracking Powder by Phosphine Evolution Using a Titration Method, DACO: 3.4.1
2697249	2014, Method Validation, Initial Analysis and One Year Storage Stability and Corrosion Characteristics of Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder, DACO: 3.5.10
2769285	2017, Manufacturing Procedures for Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder, DACO: 3.2.2
2659122	2013, Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder: Acute Inhalation Toxicity Study in Rats, DACO: 4.6.3
2659123	2013, Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder: Primary Eye Irritation Study in Rabbits, DACO: 4.6.4
2764481	2017, Response to PMRA Deficiency for Prozap 10% Zinc Phosphide Tracking Powder, EP, DACO: 4.6.1, 4.6.2, 4.6.5, 4.6.6

B. Autres renseignements examinés

PMRA Document Number	Reference
2864435	2010, European Food Safety Authority; Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance zinc phosphide. EFSA Journal 2010; 8(7):1671.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.